

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Forage pétrolier

## Description de l'établissement

---

Nom : Forage pétrolier  
Adresse(s) : Lanot 40 (Ie)  
Commune(s) : MEILLON (64376)  
Activités : Non renseignée  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 31/03/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37830510101  
Ancien identifiant SIS : Non renseigné  
Commune(s) : MEILLON (64376)

Description<sup>1</sup> : Ancien site des puits de production de gaz sur la commune de Meillon exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site des puits Le Lanot 4 (LLT4) et Le Lanot 5 (LLT5) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 11 août 2020.

Le puits Le Lanot 4 a été foré du 17 janvier au 27 juillet 1986 jusqu'à la profondeur de 4 910 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 431 405 m, Y = 6 248 199 m, Zsol = 245,7 m. Le puits LLT4 a été bouché définitivement le 15 novembre 2013. La tête de puits a été découpée à 3 m du sol. La plate-forme du puits LLT4 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400554.

Le puits Le Lanot 5 a été foré au deuxième semestre 1991 jusqu'au 22 décembre 1991 jusqu'à la profondeur de 5 045 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 431 357 m, Y = 6 248 132 m, Zsol = 245,72 m. Le puits LLT5 a été bouché définitivement le 20 février 2012. La tête de puits a été découpée à 3 m du sol.

L'emprise du site des puits LLT4 et LLT5 s'étend sur 3,4997 ha. L'environnement du site est essentiellement constitué de milieux naturels et agricoles, avec des habitations à environ 150 m au nord du site.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé d'octobre à décembre 2014 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

– La présence d'hydrocarbures totaux (HCT) dans les sols, avec une

concentration maximale de 8 000 mg/kg relevée dans un niveau de boues de forage du bournier B4.

– La présence de Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) localisés dans les boues de forage déjà impactées aux hydrocarbures des bourniers B14, B15 et B17 du secteur du puits LLT5. La concentration maximale relevée est de 3,4 mg/kg.

– La présence d'anomalies en plomb, chrome et cuivre dans le secteur des bourniers de forage de LLT4 et en zinc et plomb dans le secteur des bourniers de forage de LLT5.

– La présence de méthanol dans le secteur de la cuve à fuel, avec une concentration maximale de 6,2 mg/kg.

– La présence d'HCT (1 400 mg/kg maximum) et des anomalies en métaux (chrome, cuivre, plomb, mercure et zinc) dans les sédiments des bourniers B19, B20 et B21.

– La présence d'HCT (3 700 mg/kg maximum) et des anomalies en plomb et zinc dans les sédiments des décanteurs du réseau pluvial.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés de juin à décembre 2020. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2021/05 du 22 avril 2021).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- le scénario d'un usage de type agricole (culture non maraîchère et/ou élevage)
- le scénario d'un usage de type centrale photovoltaïque.

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 24 janvier 2022, complété le 5 septembre 2022 et la visite du site réalisée le 2 juin 2022, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 07 septembre 2022.

Lors de la visite de récolement, il a été constaté qu'il n'y avait plus de trace visible en surface des activités minières, hormis les émergences des canalisations inter-sites. Les terrains réhabilités par la société RETIA avaient été ensemencés (composition d'espèces diverses).

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2022/21 du 18 octobre 2022.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 31/03/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : MEILLON (64376)

### Description<sup>3</sup> :

Ancien site des puits de production de gaz sur la commune de Meillon exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site des puits Le Lanot 4 (LLT4) et Le Lanot 5 (LLT5) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 11 août 2020.

Le puits Le Lanot 4 a été foré du 17 janvier au 27 juillet 1986 jusqu'à la profondeur de 4 910 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 431 405 m, Y = 6 248 199 m, Zsol = 245,7 m. Le puits LLT4 a été bouché définitivement le 15 novembre 2013. La tête de puits a été découpée à 3 m du sol.

La plate-forme du puits LLT4 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400554.

Le puits Le Lanot 5 a été foré au deuxième semestre 1991 jusqu'au 22 décembre 1991 jusqu'à la profondeur de 5 045 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 431 357 m, Y = 6 248 132 m, Zsol = 245,72 m. Le puits LLT5 a été bouché définitivement le 20 février 2012. La tête de puits a été découpée à 3 m du sol.

L'emprise du site des puits LLT4 et LLT5 s'étend sur 3,4997 ha. L'environnement du site est essentiellement constitué de milieux naturels et agricoles, avec des habitations à environ 150 m au nord du site.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé d'octobre à décembre 2014 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- La présence d'hydrocarbures totaux (HCT) dans les sols, avec une concentration maximale de 8 000 mg/kg relevée dans un niveau de boues de forage du bournier B4.
- La présence de Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) localisés dans les boues de forage déjà impactées aux hydrocarbures des bourniers B14, B15 et B17 du secteur du puits LLT5. La concentration maximale relevée est de 3,4 mg/kg.
- La présence d'anomalies en plomb, chrome et cuivre dans le secteur des bourniers de forage de LLT4 et en zinc et plomb dans le secteur des bourniers de forage de LLT5.
- La présence de méthanol dans le secteur de la cuve à fuel, avec une concentration maximale de 6,2 mg/kg.
- La présence d'HCT (1 400 mg/kg maximum) et des anomalies en métaux (chrome, cuivre, plomb, mercure et zinc) dans les sédiments des bourniers B19, B20 et B21.
- La présence d'HCT (3 700 mg/kg maximum) et des anomalies en plomb et zinc dans les sédiments des décanteurs du réseau pluvial.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés de juin à décembre 2020. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2021/05 du 22 avril 2021).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- le scénario d'un usage de type agricole (culture non maraîchère et/ou élevage)
- le scénario d'un usage de type centrale photovoltaïque.

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 24 janvier 2022, complété le 5 septembre 2022 et la visite du site réalisée

le 2 juin 2022, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 07 septembre 2022.

Lors de la visite de récolement, il a été constaté qu'il n'y avait plus de trace visible en surface des activités minières, hormis les émergences des canalisations intersites. Les terrains réhabilités par la société RETIA avaient été ensemencés (composition d'espèces diverses).

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2022/21 du 18 octobre 2022.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : AP1\_MINES-2021-05\_20210422\_LLT4\_LLT5

AP2\_MINES-2022-21\_20221018\_LLT4\_LLT5

DADT\_20200722\_LLT4\_LLT5

Memoire\_Fin\_Travaux\_20220722\_LLT4\_LLT5

Rapport\_AP1\_20210412\_LLT4\_LLT5

Rapport\_AP2\_20220916\_LLT4\_LLT5

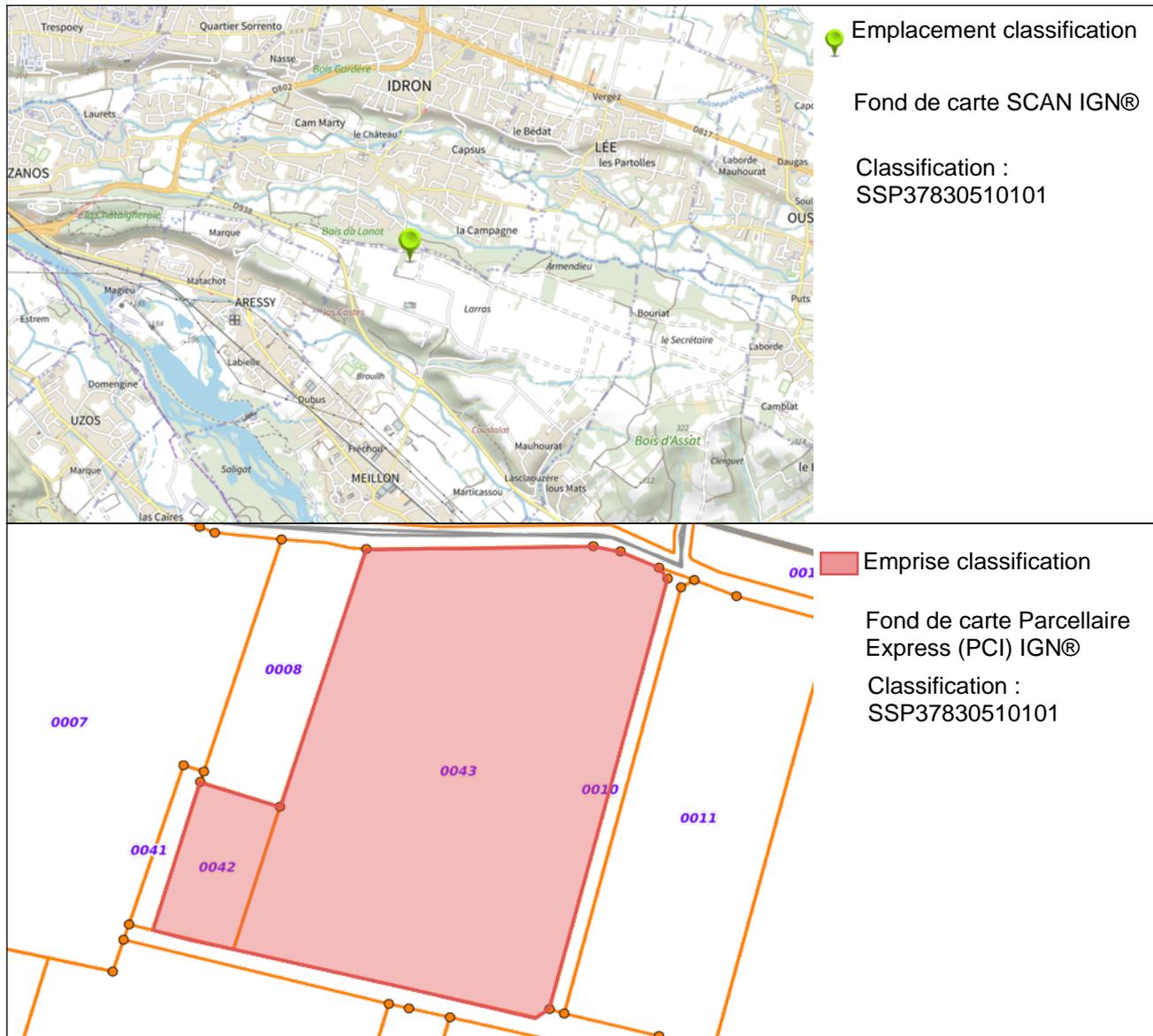
Rapport\_Recevabilite\_20201221\_LLT4\_LLT5

## Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
MEILLON		ZB	42	
MEILLON		ZB	43	

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 431348.5935034239, Lat. : 6248169.029482487

Superficie estimée :

33136 m<sup>2</sup>

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))  
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géoportail lors de la publication de la fiche  
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.